

La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques

Colloque international
Nantes — 13, 14 et 15 juin 2007



Atelier 2 – Politiques publiques, institutions, acteurs

Discipliner les chômeurs par le travail (précaire). Les effets des politiques publiques de « remise à l'emploi »

Elsa DÉCRIAUD
Doctorante en ethnologie,
Centre d'études et de recherches comparatives en ethnologie (CERCE), EA 3532,
université Paul-Valéry (Montpellier 3)
elsa_decriaud@hotmail.com

« Assistés, bénéficiaires, fraudeurs », sont désormais les catégorisations de ceux que l'on ne nomme plus chômeurs mais « exclus ».

Cela fait disparaître les rapports de force entre intérêts sociaux antagonistes (la situation de chômage ne relèverait plus que de défaillances personnelles, morales, pathologiques), et conduit à attribuer des caractéristiques spécifiques, intrinsèques à ces populations désormais coupées des citoyens méritants.

À l'intérieur de cet ensemble de populations dites « à problèmes », un découpage s'effectue en fonction de critères comme la durée de chômage, la filière et le montant de l'indemnisation, et tend à figer des entités qui n'existent qu'en tant qu'agrégat administratif.

Ces populations problématiques construites par les politiques publiques sont l'objet d'un traitement distinct des citoyens ordinaires. Placés en situation de demandeurs d'une aide, ils deviennent débiteurs de la société. Leurs droits s'effacent au profit d'un retour à la charité et à l'assistance.

En m'appuyant sur une enquête ethnologique commencée en 2004 dans la région Rhône-Alpes auprès des différents acteurs de « l'insertion professionnelle » et d'allocataires de minima sociaux et de chômeurs indemnisés par les Assedic¹, je propose d'étudier comment les politiques publiques dont l'objectif affiché est de « remettre à l'emploi », se traduisent en pratique par la moralisation des conduites des chômeurs par la discipline du travail. Culpabilisés et sous contrôle, je m'attacherai à montrer comment les chômeurs sont incités à modifier leurs comportements pour les rendre conformes aux attentes du « marché » de l'emploi et des entreprises.

Définis par le manque, d'emploi, de revenu, ils sont suspects a priori de ne pas chercher « activement » du travail, alors même que le « diagnostic » établi par les agents chargés de leur « insertion » croit déceler des « freins » contraignant leur « employabilité ». Faute d'offres

¹ Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

d'emploi, ils sont ballottés de dispositifs d'insertion en contrats spécifiques, en voyant s'amenuiser leur probabilité de retour au droit commun.

Un tri sélectif à l'employabilité

Les chômeurs en « parcours d'insertion » peuvent être orientés vers des actions « étapes », en gardant leur référent. Le tout est de savoir vers quoi mènent ces étapes.

Ce chantier d'utilité sociale, qui récupère et restaure du mobilier, constitue une de ces « étapes ». Le « public » recruté doit être « éloigné de l'emploi » (chômeur de longue durée, allocataire du RMI, travailleur handicapé, jeunes de 18 à 25 ans sans qualification) mais obligatoirement éligible au CES². Ce qui signifie un passage obligé par l'ANPE³ qui valide ou non l'éligibilité du candidat au CES.

Les chômeurs n'ont donc pas de droit à l'emploi ou à la formation mais doivent être « éligibles à », autrement dit correspondre à des critères imposés par les politiques publiques. Ce fonctionnement les rend dépendants des dispositifs de « retour à l'emploi » puisqu'ils doivent passer par eux pour faire valider leur candidature.

Les partenaires (PLIE⁴, Mission locale, ANPE) font parvenir au chantier une fiche de liaison, un CV et une lettre de motivation. Les candidats passent ensuite un premier entretien de recrutement et un second dans l'atelier. Ils sont recrutés, uniquement en CES donc, pour six mois à temps partiel (20 heures par semaine), « renouvelable une fois en fonction de l'avancement du parcours professionnel ».

Et après, que deviennent-ils ? Vers quoi les mènent ces emplois considérés comme des « tremplins » dans un contexte de pénurie d'offres d'emploi ?

Les conseillers d'insertion sont conscients de leur impuissance face au « marché » de l'emploi, ils vont avoir tendance à occulter ce contexte économique afin de contourner cet obstacle, et à se recentrer sur la « personne » du chômeur (Burgi 2006 : 101).

Ce faisant, ils vont prendre les conséquences pour les causes du chômage. Ils vont s'attacher à déceler des « freins », des « problèmes comportementaux », des « fragilités psychologiques », que la situation de chômage peut effectivement entraîner. Ces causes internes au chômeur vont être analysées comme étant des obstacles à la reprise d'emploi et comme des facteurs explicatifs de la situation de chômage.

Des « problèmes de comportement »

La chargée d'insertion du chantier exprime ainsi que « son public » a des « problèmes de comportement ». Elle décrit l'exemple d'une jeune femme qui arrive en retard à son poste, alcoolisée, et qui se présente avec son ami et son chien :

« Avant même le projet professionnel, il faut poser un cadre, être capable de suivre des consignes ».

Elle insiste sur le « savoir-être », entendu comme la ponctualité, la relation avec les encadrants, des qualités d'ouverture, de communication.

Cette injonction⁵ à l' « ouverture, la communication, la ponctualité », constitue une violence symbolique pour les allocataires qui connaissent, eux, l'épreuve du désœuvrement⁶. Ils sont punis pour cela comme de mauvais élèves.

² Contrat Emploi Solidarité. Ce contrat a été supprimé depuis la réalisation de ces observations.

³ Agence Nationale Pour l'Emploi

⁴ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

⁵ Voir Burgi 2006

⁶ Selon l'expression d'Yves Clot cité in Noëlle Burgi 2006 : 116.

« **La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques** »

Le « diagnostic des freins » soulèverait des problèmes de toxicomanie, de dépendance, d'alcool et d'hygiène. Ces points soulevés lors de bilans, qui ont lieu au commencement, à trois et à six mois et ont pour but de mesurer et valider ou non l'« avancement du projet professionnel », peuvent faire l'objet d'un avertissement à l'égard du salarié en insertion.

La fiche descriptive du chantier définit l'objectif de cette « étape » en ces termes :

« - remobiliser et redynamiser dans le travail les personnes éloignées de l'emploi ». On pourrait penser au contraire que c'est l'emploi qui s'éloigne d'elles puisque les offres se raréfient.

« Et / ou connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ». Les raisons du chômage de masse relèveraient donc de déterminants internes aux chômeurs⁷.

La « redynamisation » consiste alors à : « reprendre des habitudes de travail dans un cadre bien établi (hiérarchie et relations interpersonnelles / horaires / procédures et consignes de sécurité / respect des délais fixés dans le travail / travail en équipe / travail sur le savoir-être) et à reprendre confiance en soi ».

Les chômeurs reçoivent l'injonction de se « resocialiser » comme s'ils ne l'étaient pas. Et cette « resocialisation » se résume à se plier à des contraintes institutionnelles (Burgi 2006 : 149).

« - clarifier, travailler et tester le projet professionnel de ces personnes afin de développer leur employabilité ».

En réalité, c'est le chômeur, sa personnalité, ses qualités personnelles qui sont testés : sa capacité à s'adapter aux exigences du marché de l'emploi et des entreprises. Il doit faire preuve de « mobilité, de dynamisme, d'autonomie, de savoir-être, de communication et d'ouverture ».

L'idée implicitement admise par la majorité des inséreurs rencontrés, est qu'une fois levés ces fameux « obstacles » et autres « freins comportementaux », leur employabilité » pourra se débloquer. C'est, on l'a dit, occulter inconsciemment le contexte de pénurie d'offres d'emploi. En effet, les inséreurs ne peuvent agir directement dessus. Ils se concentrent alors sur la personne du chômeur. C'est elle qui devient l'objet de leur investigation. Comment transformer le chômeur, le remodeler pour l'adapter au marché ? Pour qu'il s'ajuste aux offres disponibles, à la logique de l'offre et de la demande. Pour cela le chômeur doit rentrer dans des cases prédéfinies, il n'a pas le choix de son projet professionnel malgré les exhortations de ses encadrants à définir un « projet cohérent, réaliste », c'est-à-dire conforme aux critères du marché.

L'entreprise n'a d'ailleurs plus aucune responsabilité dans la relation salariale. C'est aux salariés de s'adapter aux mauvais contrats, rémunérations et conditions de travail. Alors qu'il n'y a aucune fatalité à la dégradation de la norme d'emploi.

Au nom du « réalisme » du marché, les salariés en emploi ou non, devraient se plier aux contraintes imposées par le patronat. C'est aux chômeurs de se transformer en produits pour les entreprises, les travailleurs du social semblent avoir abandonnés leur idéal de transformation sociale.

La phase de « diagnostic »

Un des référents, psychologue, analyse de façon presque caricaturale le non-emploi, par la formule « combler le manque » :

« C'est encore combler le manque ! Comme si eux [les chômeurs], ils n'étaient pour rien là-dedans ».

⁷ Voir l'analyse de Denis Castra 2003.

« La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques »

Il invoque également « la peur de réussir » : « la constante des gens qui arrivent ici, c'est de dire qu'ils tournent en rond, et c'est rassurant de tourner en rond... Et ça les angoisse terriblement d'arrêter de tourner en rond ».

Si les autres référents ne sont pas répertoriés « psychologues », ils n'en usent pas moins pour autant d'un sens commun psychologisant constitué de fragments de théories diverses glanés ci et là. On peut s'interroger sur les conséquences de ce maniement de savoirs non maîtrisés par ces apprentis sorciers sur leurs « bénéficiaires ».

La conseillère de la Chambre des Métiers indique par exemple que le contact lors du premier rendez-vous sert à « positionner le bénéficiaire », autrement dit à « évaluer son autonomie » (pas seulement dans sa recherche d'emploi mais dans tous les aspects de sa vie privée), et à établir « un diagnostic santé un peu globalement ».

Le diagnostic « porte sur le chômeur et non sur le chômage. C'est le chômeur qui devient le problème et non plus le chômage. Le chômeur devient l'objet d'interventions à dominante vaguement psychologique. Il est en effet plus simple de conclure que le chômeur est « déstructuré, défaillant », que de s'attaquer au système de traitement du chômage.

De plus, les conseillers ont le sentiment de faire quelque chose pour lui. Sinon, que vont-ils lui répondre ? Qu'il n'y a pas d'emploi ? Cela signifierait qu'ils ne servent à rien. C'est le sens de leur travail qui est mis en cause ici. Il leur faut obligatoirement proposer une « action », même s'ils savent qu'elle est loin d'être idéale et qu'elle n'est pas la solution.

Comme dans certains cas, les chômeurs résistent, refusent les solutions proposées, refusent leur aide alors qu'elle relève d'une démarche sincèrement altruiste, les inséreurs finissent par tomber dans le piège du soupçon. Les chômeurs devraient se sentir redevables. Ils finissent par être tenus responsables de leur situation : ils ne veulent pas vraiment s'en sortir.

L'autre argument mobilisé est celui de la « fragilité psychologique ». Dans ce cas, les chômeurs sont étiquetés « inemployables ».

Comme ils n'ont pas d'emplois à proposer, les inséreurs vont avoir tendance à « court-circuiter la demande des chômeurs quand elle porte sur l'emploi » (Burgi 2006 : 111)

Tous emploient ce terme de « diagnostic » emprunté au champ médical et aucun n'est qualifié dans ce domaine. Le cas de la conseillère d'un organisme de formation est révélateur de cette dérive langagière et professionnelle.

Le « diagnostic initial » servirait donc à identifier des « freins à l'emploi ». Pour ce faire, il faut « écouter la personne dans ce qu'elle est », pour décider éventuellement d'un « accompagnement psychothérapeutique ou repérer des pathologies psychiatriques ».

Pour revenir à l'emploi, la conseillère pratique « l'accompagnement individualisé vers l'emploi ». Cet « accompagnement » vers l'emploi (précaire) consiste à évaluer « la cohérence entre le projet et sa réalisation ». C'est le projet du chômeur qui est jugé cohérent ou non au nom du « réalisme économique ». Les orientations politiques, idéologiques de ce « réalisme économique », elles, ne sont pas interrogées quant à leur pertinence par rapport à l'équilibre sociétal.

Afin de travailler sur ce « projet », le chômeur est convoqué en entretien individuel de 45 minutes à une heure tous les quinze jours. Ce temps, contraint, est consacré au « repérage et à la valorisation des compétences » et au « développement de l'employabilité par une meilleure connaissance de soi, de son marché de l'emploi ». C'est au chômeur de trouver « son » marché de l'emploi. Cela signifie qu'il doit aller là où subsistent des offres « non pourvues », il n'a donc pas le choix de son emploi ou de sa formation.

« **La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques** »

Lui sont proposées des « techniques de communication liées à l'emploi (CV, lettre de motivation, techniques d'enquêtes et de téléphone, entretien, image de soi, constitution et activation de ses propres réseaux) ». Le chômage est réduit ici à un déficit de confiance en soi, à de mauvaises pratiques de recherche d'emploi, et à un manque de relations. Le chômage se résumerait alors à un problème psychologique et technique.

L'objectif de cet « accompagnement » forcé est de « rendre des réflexes d'autonomie, d'auto-formation, d'auto-discipline, par le respect des cadres ».

La conseillère prévient : « il ne faut pas entretenir d'illusions, il faut rester dans la réalité du marché de l'emploi et des métiers disponibles et porteurs ».

« Il faut présenter un projet professionnel et un comportement cohérent et déterminé aux employeurs ». L'analyse porte toujours sur un « problème de comportement » qui serait en cause dans la relation salariale. Le rôle de l'employeur, lui, est totalement occulté.

L'enjeu, inconscient, est de discipliner les chômeurs pour qu'ils se plient aux cadres du marché du travail.

Toutes ces techniques plus subjectives qu'objectives, faisant appel à des logiques centrées uniquement sur « la personne », et occultant son environnement socio-économique, aboutissent à la mise en cause de la responsabilité individuelle des chômeurs dans leur situation.

Le chômage comme faute à expier

Le point de vue moral sur le travail part du principe que « celui qui ne travaille pas est un parasite, un profiteur ». Cette division entre nécessaires méritants et « parasites sociaux » rappelle la distinction ancienne des « bons » et des « mauvais pauvres ».

Cette représentation tenace de la pauvreté oisive et coupable se manifeste dans le discours de Nicolas Sarkozy lors de son élection à la présidence de la République. Il déclare entre autres : « je vais donc réhabiliter le travail, l'autorité, la morale, le respect, le mérite ».

Le postulat suivant lequel le travail nécessiterait d'être réhabilité est largement admis dans le monde social sans être questionné. Les conseillers d'insertion s'appuient inconsciemment sur cette base faussée. Ce qui génère des a priori sur les chômeurs : ils auraient de « mauvaises représentations du travail, un mauvais rapport au travail ». Ce qui expliquerait pourquoi ils sont au chômage. Le traitement social du chômage se transforme alors en une gestion morale des chômeurs, et conduit à la pénalisation spécifique de ceux qui sont considérés comme anormaux, déviants (puisque la norme dominante dans notre société est de travailler).

Il faudrait donc les remettre dans le droit chemin. L'allusion au « mérite » renverse l'adage en « tout salaire se mérite par le travail ». Le chômeur doit mériter sa subsistance, le droit à un revenu décent pour vivre succombe face à l'obligation de travailler en contrepartie d'une « prestation » minimale, calculée pour être insuffisante pour en vivre. C'est en effet un choix politique de maintenir les chômeurs sous le seuil (officiel et calculé par l'INSEE) de pauvreté, pour éviter qu'ils ne se « complaisent » dans l'assistance.

Leur nouveau statut de « populations problématiques » les soumet aux jugements moraux de leurs agents d'encadrement⁸ et justifie la supervision de toutes leurs pratiques.

Un traitement particulier pour des salariés à part

Les chômeurs ne sont plus considérés comme des semblables. Leurs déficiences supposées - construites à partir du fait qu'ils ne travaillent pas (en réalité c'est un emploi qui leur manque) et qu'ils demandent une aide - conduisent à les traiter comme des anormaux sociaux. Ils sont infantilisés.

⁸ Voir Mauger 2001

La conseillère de la Chambre des Métiers explique : « on ne devient pas chef d'entreprise du jour au lendemain. Je reçois des personnes dites administrativement adultes, de plus de 25 ans. On va voir s'ils arrivent à l'heure. Il y a des éléments de base qu'on est obligé de vérifier : s'ils ont trouvé, parce qu'on leur explique comment venir ici, en métro, en bus. On va vérifier aussi cette autonomie-là ». Cette injonction à la mobilité, à l'autonomie, consiste en fait à se plier aux rendez-vous imposés. C'est une façon de réintroduire le système de pointage pour les allocataires comme pour les chômeurs indemnisés (Burgi 2006 : 209). Les chômeurs sont considérés comme devant être disponibles pour les agents de l'ANPE, des Assedic, du SCRE⁹, de l'insertion. Ils n'ont plus aucune liberté : le temps, l'espace, leurs choix de vie sont contraints, décidés de l'extérieur. Ils ne décident plus de leur propre avenir.

« Où il en est, ce qu'il attend et si c'est réaliste. Je leur donne mon avis. Je leur dis si c'est valide ou pas. À un moment, c'est des personnes, c'est des adultes, qui étaient dans le travail, et ils doivent prendre une décision. Il faut les aider à prendre cette décision, mais c'est eux qui la prennent. Il y a des gens qui auront peut-être régressé, qu'il faut accompagner ». Les chômeurs sont perçus ici comme des handicapés. En même temps, il s'agit de faire croire qu'ils sont autonomes, qu'on leur donne les moyens de l'être, alors que toutes les décisions les concernant sont prises sans eux.

Infantilisés, réduits à leurs manques supposés, les chômeurs sont en position dominée face à leurs agents d'encadrement.

Selon Madame Dupont¹⁰, conseillère dans une association d'insertion, « certaines personnes ne travailleront jamais ». En cherchant dans ses dossiers, elle donne l'exemple d'un homme : « il ne veut pas travailler, mais il veut plus de revenu ». Elle qualifie alors son comportement d'asocial. Cet homme ne venait plus aux rendez-vous qu'elle lui fixait. Les allocataires doivent se montrer redevables et remercier leurs agents d'encadrement en acceptant toutes leurs propositions même mauvaises. Il faut mériter son droit à être aidé par son conseiller (Valli, Martin, Hertz 2002). Si le chômeur veut que ce dernier s'implique, il doit se montrer coopératif.

Cette dernière lui avait trouvé un poste dans une régie de quartier. Mais l'homme ne veut pas de ce type d'emploi. La conseillère conclut énervée : « je n'ai pas d'emploi pour lui ». Il refuse ce type d'emploi n'équivaut pas à « il ne veut pas travailler ». Le seul type d'emploi que peut lui offrir la conseillère, il n'en veut pas. Elle le qualifie alors d'asocial comme si la responsabilité personnelle du chômeur était en cause. Il lui renvoie en réalité son impuissance : elle ne peut rien faire pour lui. Elle le dit d'ailleurs elle-même : « je n'ai pas d'emploi pour lui ». Ni pour lui, ni pour les autres, elle le sait, elle n'a pas de « vrais emplois » à leur donner.

Cet exemple montre bien que les chômeurs ne veulent pas rester dans le milieu insertionnel. Ils veulent des emplois « normaux », autrement dit un statut de salarié attaché à des garanties de salaire, de formation, de protection sociale et de retraite.

La conseillère de la Chambre des Métiers se moque parfois du public qu'elle reçoit. Sur le ton de la complicité, elle me dit : « vous avez vu par exemple que, à l'entrée il y a « entrez sans frapper ». C'est une porte fermée. Il y a des gens qui restent derrière la porte ». Je suggère que c'est parce qu'ils n'osent pas rentrer. Elle approuve mais pour ajouter : « voilà, qui vont pas oser rentrer ou qui vont frapper... qui vont attendre. Je veux dire, voilà on est sur une évaluation un petit peu globale ».

Le simple fait d'avoir voulu être poli suffit à être disqualifié. Le moindre écart est sanctionné. Les chômeurs sont habitués à devoir se plier à des règlements stricts, à un contrôle de toutes leurs

⁹ Service Contrôle de la Recherche d'Emploi des Directions Départementales du Travail et de la Formation Professionnelle

¹⁰ Les noms et prénoms ont été modifiés.

actions. Rentrer dans un bureau sans frapper alors que l'on est convoqué, entre en contradiction avec ce modèle disciplinaire.

Pour avoir moi-même dû entrer dans ce bureau, je conçois que la plupart des gens convoqués ne se conforment pas à ce qui est indiqué sur le panneau.

Le bureau se trouve dans les étages de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, un bâtiment ancien, imposant, au cœur d'un quartier huppé de la ville. À l'entrée, des hôtesse filtrent le passage. À chaque palier, un employé en costume vous demande l'objet de votre visite. Des panneaux indiquant de multiples directions jalonnent le parcours jusqu'à l'arrivée devant cette porte où un écriteau indique en effet d'entrer sans frapper. Je l'avoue, après tant de formalités, de contrôles sur l'objet de ma venue dans ces locaux, après tant de rigueur, j'ai failli frapper, et attendre sagement, comme il me semblait que les règles de la politesse l'exigeaient.

Contrairement aux chômeurs convoqués, c'est moi qui sollicitais le rendez-vous. De plus, j'ai eu la chance d'apercevoir une collègue de la conseillère alors que je m'apprêtais à toquer. Je me suis présentée, et c'est elle qui m'a introduite dans le bureau. J'ai ainsi pu contourner l'épreuve, et même me voir offrir un café. Gageons que les visiteurs habituels ne sont pas reçus avec tant de courtoisie.

Des chômeurs sous surveillance

La conseillère de la Chambre des Métiers raconte qu'après le premier rendez-vous réalisé avec une structure dans laquelle elle a envoyé le chômeur, elle fait « une analyse de comment ça s'est passé ». En réalité il ne s'agit pas de savoir ce qu'en a pensé le chômeur, mais d'abord de contrôler s'il s'est bien rendu à la convocation.

« Bon des fois il y a des excuses hein. « Y'a pas de bus »... En général c'est « j'ai raté mon car ». Ca on peut entendre. Mais après on va vérifier qu'effectivement... ». Ils sont soumis à une injonction d'autonomie alors que leurs moindres faits et gestes sont rigoureusement dictés, contrôlés, évalués.

Elle poursuit sur le registre de l'aptitude : « si la personne est suffisamment autonome, on va lui donner une liste sachant que, l'ensemble des listes des employeurs normalement sont payantes pour le commun des bénéficiaires. Je vérifie au rendez-vous suivant les contacts qui ont été pris... On analyse ensemble, avec le bénéficiaire, le pourquoi il a pas obtenu de rendez-vous. Comment il s'y est pris ».

Elle vérifie les actes du chômeur qu'elle lui a elle-même prescrits, mais si l'action échoue, c'est sur le chômeur que la responsabilité est reportée.

Le chômeur doit être d'accord avec des propositions qui ne partent pas de ses besoins mais d'un « diagnostic » extérieur. S'il n'y adhère pas, c'est lui le responsable. Alors que ces propositions ne font pas sens pour lui. Mais l'échec est reporté sur le chômeur : il ferait preuve de mauvaise volonté, n'y mettrait pas du sien (cette expression souligne bien l'implication personnelle attendue du chômeur, « mettre de soi », de sa personne dans la résolution de « son problème »).

« Sinon c'est moi qui prends un rendez-vous et là, à ce moment-là, moi mon objectif c'est de savoir s'il s'est rendu au rendez-vous, s'il a trouvé l'entreprise. Il y a un retour qui m'est fait, puisque c'est moi qui prends le rendez-vous. En général on me dit « ben il est pas venu, je l'ai pas vu ». C'est vraiment un suivi très complet ». L'« accompagnement » est censé rendre les chômeurs « autonomes » mais tout est fait à leur place. C'est l'inséreur qui décide où ils doivent se rendre, qui ils doivent rencontrer.

On voit bien ici, contrairement au discours porté sur la confiance en soi, l'autonomie, la responsabilité, la remise en cause des capacités des chômeurs à prendre les bonnes décisions, et à agir comme il convient. Encore une fois, en cas d'échec, c'est le chômeur le premier responsable.

« **La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques** »

« Les infos on les a après, quand ils ont pris une décision, pas la bonne en général. On a le retour de l'employeur, on a le retour du bénéficiaire, et puis on travaille sur les écarts de l'un et de l'autre ».

L'employeur est érigé en juge comme s'il était en position de neutralité et n'avait aucun rôle dans la relation salariale. C'est donc bien au chômeur de se « rapprocher de l'emploi », autrement dit des exigences des employeurs.

« **On rétrécit** »

Les chômeurs ne sont pas muets, sans réaction quant à ces actions et décisions qui se prennent sans eux, voire contre eux. Ils évoquent tous un sentiment de rétrécissement de l'espace et d'absence de prise sur le temps.

Cette femme, allocataire du RMI « en parcours d'insertion », que nous appellerons Line, se sent « ficelée » :

« Quand même les rendez-vous HEBDOMADAIRES ! C'est obligatoire. Moi, passé le premier, j'ai plus rien à leur dire. Il faut que je leur invente ? J'ai passé l'âge de stresser avant d'aller à un entretien [...] Je tourne avec quatre têtes, et quatre têtes qui pensent à l'envers de moi ».

Aux injonctions d' « autonomie, de mobilité, de dynamisme, de resocialisation », à l'exigence d'un « projet », ils opposent les contradictions dans lesquelles le système de gestion du chômage les place au quotidien, « cette espèce de conflit entre l'urgence, la bouffe, l'alimentaire et la construction d'un projet ». Alors que ce système les prive des moyens d'être ce qu'on leur demande d'être, ce que les inséreurs exigent d'eux.

Line poursuit : « les gens me parlent projets. Je dis mais vous êtes dingues ! Je vois même pas de quoi vous me parlez ! L'avenir ? Même pas l'avenir, le lendemain. Voir période de luxe à la fin du mois, c'est la projection. On nous rétrécit aussi, si bien qu'après, mais y'a plus aucune projection de vie, ce qui prend la définition de la vie, c'est la survie ! À force de nous rétrécir l'avenir, et de nous faire vivre au jour le jour, et à l'angoisse, et ben on rétrécit ».

Si les allocataires sont dépendants du système insertionnel, ce n'est pas par « complaisance » mais bien parce qu'ils sont enfermés dedans. Ils veulent au contraire sortir de cette « trappe insertionnelle », pour avoir des droits et non pas une « assistance ». Line trouve une image pour qualifier ce qu'elle ressent : « il y a un système de murs. Comment ça s'appelle les trucs là où on met les rats ? Les labyrinthes ».

Une double peine

Tous les faits et gestes des chômeurs sont rigoureusement contrôlés, évalués et sanctionnés.

Ils sont soumis à une double peine, à une double humiliation : vivre avec des prestations sociales d'abord, quand il y a consensus sur leur montant insuffisant pour vivre dignement, et faire en plus la démonstration qu'il est impossible de vivre décemment avec. Ils passent sinon pour de « faux chômeurs ». Bien obligés de se débrouiller, de mettre en place des stratégies de survie, ils sont accusés de « profiter du système ». Or c'est le système de traitement du chômage qui les entraîne aux frontières de la légalité (ne pas déclarer toutes ses ressources, travailler « au noir ») pour ensuite accuser tous les chômeurs de n'être que des fraudeurs, faute de leur donner des droits et non une aumône.

Ils sont soupçonnés d'avoir des ressources cachées pour s'en sortir. C'est à eux d'apporter la preuve qu'ils ne font que survivre avec le RMI ou leurs indemnités chômage et qu'ils n'ont pas d'autres revenus.

Ils doivent prouver leur bonne foi de « pauvre méritant » face aux contrôles intrusifs dans leur vie privée. Irrresponsables quand il s'agit de justifier la surveillance de leur conduite, leur passivité supposée les rend dans le même temps responsables de leur chômage.

Ils n'ont plus de droits mais des aides gracieusement concédées. Les institutions qui les délivrent s'arrogent donc un droit de regard sur leur utilisation. Le RMI, notamment, « prestation d'aide sociale », est attribué sous conditions et les allocataires sont sous contrôle permanent.

Apprendre à vivre « pauvrement » mais moralement

Suite à une reprise d'emploi en CES, Line se retrouve dans une situation encore plus précaire. C'était avant la « simplification » des mesures d'intéressement. Son RMI a été recalculé à la baisse en fonction des revenus qu'elle avait touchés pendant son CES. Elle a appris tardivement qu'elle avait ouvert des droits Assedic avec son contrat CES et qu'elle ne relevait donc pas du RMI contrairement à ce que lui avait indiqué son référent. La transition entre son RMI recalculé à 119 euros et le versement de son indemnisation par les Assedic qui se situera par ailleurs pratiquement au même montant, durera près de deux mois.

Elle démarche alors diverses institutions et associations caritatives pour tenter de glaner ce qu'on voudrait bien lui accorder, de quoi « tenir ». L'accueil qui lui sera réservé par la CAF¹¹ est révélateur de l'entreprise de moralisation des allocataires de minima sociaux.

« J'exagère d'aller demander des tickets restaurant deux fois de suite. On m'a d'ailleurs prévenue, ce sera pas trois fois... Et on commence à me montrer les dents. J'abuse, là j'abuse, j'y mets vraiment de la mauvaise fois ! Et là on me ramène les cigarettes. « On peut pas fumer et manger ». Je suis à 119 euros et j'ai encore pas le droit de l'ouvrir ! ».

Elle se voit dicter la manière légitime, autorisée, dont elle doit dépenser son allocation. Il n'est pas acceptable, moralement, que les cigarettes apparaissent dans son budget. Les agents d'encadrement tiennent le même discours sur l'alcool : « ici on ne boit pas » répond la secrétaire d'une association d'insertion à un allocataire qui plaisantait autour de la fête du Beaujolais Nouveau. L'entreprise de moralisation des comportements des chômeurs repose sur une vieille mais tenace image de l'assisté buvant l'argent de son RMI au bistrot.

Face à l'assistante sociale qui lui dit qu'elle ne sait pas « gérer », Line s'énerve : « quand on dit gérer ça veut dire qu'il y a un budget. J'ai pas de budget, qu'est-ce que vous voulez que je gère ? ».

Son référent lui propose alors de lui donner de la nourriture provenant de la Banque Alimentaire, mais le choix est très sommaire : « ils ont du café, des nouilles, du riz, mais il n'y a rien pour conserver du frais. Il n'y a pas de viande, pas de poisson, pas de légumes, pas de fruits. De la conserve, point barre. Alors je me voyais bien moi bouffer ça tout un mois. Ce qui ne réglait pas non plus le problème des cigarettes. Enfin, ça ne réglait rien du tout ».

Line, étiquetée « assistée » doit donc vivre avec un RMI ramené à 119 euros pour le mois, duquel est déduite une aide au logement. Elle a obtenu des bons alimentaires par la CAF complétés par les boîtes de conserve de son référent. Les aides sont donc imparties à un usage précis et restreint, elle ne peut les utiliser comme elle le souhaite. Fumeuse, question renvoyée là aussi à sa responsabilité personnelle, elle ne peut pas acheter ses cigarettes dont le prix a par ailleurs augmenté considérablement pour « désinciter » les gens à fumer.

Line s'emporte : « ce que je veux dire, c'est que y'en a pas un qui m'a donné dix balles, en liquide quoi, en argent. Pas d'argent liquide, hors de question ! Alors on respecte un minimum les droits de l'homme, mais là t'as pas le choix de ta bouffe j'aime autant te dire... Elle est carencée... Moi des nouilles, je peux en bouffer par paquets de dix kilos, ça on me les donne ».

¹¹ Caisse d'Allocations Familiales

Ne pas donner d'argent aux allocataires permet de contrôler leurs dépenses : l'allocation logement sert à payer le logement, les bons alimentaires à acheter de la nourriture. Ils ne peuvent pas acheter autre chose avec, des cigarettes ou de l'alcool notamment, produits réprimés par l'entreprise de moralisation de leurs comportements, « pour leur bien »¹².

Les allocataires doivent apprendre à se raisonner et à consommer moralement, « pauvrement » selon l'expression de Catherine Lévy (Lévy 2003).

De la même façon, des lieux spécifiques sont réservés aux pauvres pour leurs achats de vêtement. L'Armée du Salut par exemple, où Line a effectué son CES, vend des habits parfois de grandes marques, à des prix réduits.

Il y a donc tout un sous-système, un circuit parallèle pour les pauvres, institutionnalisé, normalisé, comme s'ils devaient se tenir et être tenus à l'écart des gens « normaux », et se contenter de cette place sociale au rabais. Quand il leur vient à l'idée de se révolter, ils sont rappelés à l'ordre par leurs agents d'encadrement. La société les aide, ils ne vont pas en plus se plaindre et exiger une meilleure condition.

Le référent de Line lui dit d'ailleurs qu'elle est entrain de vivre « une expérience constructive et positive ». C'est en effet une manière radicale de « se connaître soi-même » et de « reprendre confiance en soi ».

Néanmoins, l'exigence d'autonomie des allocataires est contredite par le maillage mis en place par le système insertionnel.

Sans argent, Line est partie chez sa mère quelques jours se reposer, mais son référent l'a réprimandée à son retour : « il a pas aimé que je parte quinze jours. Finalement quand on est en réinsertion, on ne dispose plus de son temps. « C'était un grand maximum. On ne met pas les gens au pied du mur. Il faut des autorisations ». Enfin à 47 ans, je dis oui c'est bien ». Line apprend à ses dépens que la moindre décision ou prise d'« initiative » pourtant plébiscitée par les inséreurs, doit être au préalable validée par eux.

Les chômeurs n'ont effectivement pas le droit de partir sans demander d'autorisation à l'ANPE, aux Assedic, et, on vient de le voir, à leur inséreur. Les cas de radiation pour « absence non déclarée » sont fréquents. Dans les dossiers de recours du SCRE, les commentaires des agents mentionnent par exemple : « pas de demande d'absence justifiée », « on ne quitte pas le territoire sans prévenir ».

Les décisions, les actes, les déplacements des chômeurs sont rigoureusement contrôlés et quadrillés.

Une politique du soupçon

Quoiqu'ils disent les chômeurs sont suspects : trop bien habillés pour être de « vrais pauvres » ou négligés délibérément pour ne pas trouver de travail. Ils sont d'emblée perçus comme des profiteurs, des gens « pas nets », qui dissimulent quelque chose.

Madame Dupont réagit avec méfiance face à un allocataire qui revient après une période d'absence. Les allocataires se tiennent en retrait (Burgi 2006 : 152), à distance, tant qu'ils le peuvent des institutions, en faisant leurs propres démarches auprès des entreprises d'intérim.

Mais cette attitude de retrait est analysée en termes de « passivité » par les inséreurs qui se donnent du mal et ne comprennent pas pourquoi les chômeurs ne leur sont pas plus redevables. Ils n'acceptent pas que ceux-ci puissent refuser l'aide qu'ils leur offrent.

Elle ne fera plus passer ce candidat en commission PLIE (il perd donc ses chances de « promotion : monter en PLIE »). Elle m'explique qu'elle signale les gens qui ne viennent pas aux

¹² Voir l'analyse de V. Guienne 2006

rendez-vous : « on n'est pas là pour cacher des gens qui se cachent. Il faut qu'ils soient acteurs et pas profiteurs ». Confrontés à l'épreuve du désœuvrement, les chômeurs sont suspectés de se laisser aller, de ne pas faire ce qu'il faut pour retrouver du travail. Cette analyse biaisée conduit à les soupçonner en permanence, à les tenir pour responsables de leur chômage.

Le référent psychologue s'exclame ainsi au cours d'un entretien : « c'est quand même une sacrée question les gens qui exploitent les dispositifs sociaux. Y'en a un paquet hein ! »

- Vous disiez qu'il y a beaucoup de gens qui profitent, de quelle ampleur est le phénomène ?

- Alors là, j'ai aucune idée... ». Il cite alors deux exemples, non représentatifs de la majorité des allocataires et généralise sur ces cas particuliers.

« Ben le premier là, c'était une couverture pour lui d'être au RMI... Le pervers, le deuxième, ben c'était pour avoir un peu plus d'argent quoi ».

On a déjà montré que la « perversité » tenait plus au système et à la faiblesse du montant des prestations qu'aux allocataires. Il est curieux de s'étonner que les allocataires trouvent un « système D » pour compléter leur RMI quand précisément celui-ci est calculé pour les maintenir en dessous du seuil de pauvreté.

Les contraintes du « marché » de l'insertion

Les « conseillers en insertion professionnelle » souffrent plus encore que les travailleurs sociaux d'un manque de reconnaissance sociale. Ne constituant pas un groupe professionnel soudé, ils ne peuvent pas revendiquer en tant que tel. Une mobilisation collective est difficile alors qu'individuellement, il y a formulation d'un désir de résistance face aux récentes lois régissant les minima sociaux. Comment résister aux nouvelles politiques de traitement du chômage, à la mise en place du RMA, à la nouvelle procédure d'appel d'offre annoncée par le Conseil Général ?

Ces salariés sont confrontés au quotidien à la précarité des allocataires et sont eux-mêmes dépendants, tributaires des appels d'offres et des subventions publiques. Ils sont eux-mêmes dans une situation précaire.

Les pressions financières, administratives, politiques pèsent lourd sur ces structures et sur les agents directement. Selon une circulaire ministérielle¹³, l'Insertion par l'Activité Économique est évaluée en fonction du taux de retour à l'emploi. Les inséreurs vont avoir tendance à placer les chômeurs déjà qualifiés pour être sûrs de remplir les exigences statistiques de « remise à l'emploi » demandées.

Prenons l'exemple du chantier d'insertion mentionné plus haut. La sélectivité des offres proposées est accrue, il y a peu de places et les candidats sont nombreux. Alors que ces emplois « aidés » sont censés être « réservés » à ceux qui auraient des « difficultés particulières » pour accéder à l'emploi, ce sont en fait des gens déjà qualifiés (dans ce cas présent en menuiserie par exemple) qui vont être affectés sur les postes pour garantir une sortie rapide du dispositif et afficher des résultats satisfaisants en termes comptables.

Les inséreurs sont ainsi constamment obligés de contourner les obstacles et de trouver des « astuces » (comme les chômeurs) pour « sauver les meubles ». En sacrifiant une partie des postes réservés, ils en conservent quelques autres pour les allocataires qui ont été relégués dans des sphères encore plus « éloignées de l'emploi ».

Mais les places sont chères et la sélection âpre. Que deviennent les autres allocataires, ceux qui ont le plus besoin du soutien des agents, ceux pour qui à l'origine ces structures ont été créées, ceux qui sont censés « retrouver le chemin de l'emploi » par ces emplois « tremplins » ?

¹³ Circulaire n° 2005/15 du 5 avril 2005 relative au développement et au renforcement de l'insertion par l'activité économique ; Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, cité in Pélisse et al. 2005 : 118

Ils voient leurs chances de retrouver un emploi s'éloigner de plus en plus. Comme ils ne peuvent répondre à leur demande, les inséreurs vont avoir tendance à les dévier dans un circuit parallèle, « occupationnel¹⁴ ». Ils vont finir, on l'a vu plus haut, par leur trouver des « défaillances », des « troubles du comportement » qui justifieront les raisons de leur « inemployabilité ».

Agir sur le rapport au travail des chômeurs

Pour les plus employables, c'est sur leur « rapport au travail » que les inséreurs vont concentrer leurs efforts.

« Accepter sa condition de travailleur »

Le référent psychologue insiste sur l'importance d'« accepter sa condition de travailleur » tout en mentionnant l'exemple d'une femme qui travaille dans la restauration et qui ne gagne guère plus qu'au RMI. « Elle a décroché un CDD d'un an, à temps partiel, mais un truc pas satisfaisant du tout hein ».

Mais tout de même, « plus on m'envoie des gens, pathologiques quand même me semble-t-il – il y a des gens psychotiques – plus je pense que le meilleur remède, c'est le travail. À tous leurs maux, à tous leurs problèmes ».

Les chômeurs sont ici assimilés à des « psychotiques » et le chômage à une pathologie. Que le chômage puisse provoquer des pathologies et les chômeurs finir par tomber malades, c'est indéniable, mais les causalités sont ici inversées.

Son raisonnement conduit à accepter de faire du travail précaire la nouvelle condition des sans-emploi. Comme si cela était bien suffisant pour eux, comme s'ils devaient désormais s'en contenter. Mais un mauvais travail, un mauvais emploi, ne sont pas des remèdes, au contraire.

Un rapport au travail défaillant

Les agents d'insertion, on l'a dit, reprennent à leur compte sans la questionner l'assertion gouvernementale postulant que le travail a besoin d'être réhabilité. Cela les conduit à penser, en définitive, que ceux qui sont au chômage ne veulent pas travailler.

Les enquêtes quantitatives et qualitatives démentent cette affirmation idéologique. Les chômeurs tout comme les salariés en emploi, restent très attachés à la « valeur travail ».

Il est d'ailleurs paradoxal d'évoquer des conséquences sociales, économiques, politiques, morales, psychologiques à propos du chômage, et de laisser entendre que les chômeurs se complaisent dans leur situation.

Selon cette grille de lecture, la situation des sans-emploi s'expliquerait par un fâcheux rapport au travail.

Le directeur de l'entreprise d'insertion déclare : « c'est leur rapport au travail qui est en cause. Ils ne connaissent pas la notion de travail ». C'est aussi une façon de sous-entendre qu'ils sont fainéants.

Les chômeurs ignoreraient également les « règles de base » du travail selon la conseillère de la Chambre des Métiers : « avoir la pression d'un patron, venir à l'heure... respecter la hiérarchie, savoir au minimum ce que c'est qu'un contrat de travail, accepter les règles du travail ».

Autrement dit, accepter la domination, se soumettre sans sourciller. Ces « compétences » sont mises sur le même plan que « venir à l'heure » : tout ne serait qu'une question de volonté, le fameux « quand on veut on peut » émanant d'un sens commun du chômage largement partagé.

¹⁴ Voir Balazs 1993

Seul le salarié semble concerné par le respect des « règles », du contrat de travail. Le cas du « travail au noir » souligne bien cette dissymétrie entre les devoirs des deux parties : c'est le salarié qui est incriminé pour avoir accepté un emploi alors qu'il incombe à l'employeur de le déclarer à l'URSSAF.

Les employeurs acceptent-ils les règles du droit du travail, le code du travail ? Car ce sont bien plutôt cela les « règles de base » du travail. C'est le patronat qui cherche à les contourner, à les modifier par de multiples dérogations, la multiplication de contrats spécifiques, pour ne pas avoir à respecter les droits des salariés.

De la même façon, les droits des salariés sans-emploi sont remis en cause: restriction de l'accès à l'assurance chômage, réduction du montant et de la durée de l'indemnisation, réforme de l'ASS et du régime de l'intermittence, modification de la législation régissant les minima sociaux¹⁵.

Le travail comme « tremplin »

Enfin, certains inséables, comme Jean, préconise d'« utiliser » le travail comme « un tremplin ». « Utiliser l'entreprise pour trouver un logement, ouvrir des droits Assedic puis aller sur une formation ». Il sait qu'il n'a pas de « vrais emplois » à offrir mais seulement des « tremplins, à « utiliser ». Le problème est que peu importe alors le contenu et la qualité de ces emplois.

Il a bien compris ce que représente le fait d'avoir un emploi pour les chômeurs : « être comme tout le monde ». Son objectif est avant tout qu'ils soient « capables de chercher seuls ». Ce n'est plus le retour à l'emploi stable, pérenne offrant des garanties, une sécurité. Il pense qu'il ne peut rien pour cela.

Il réfute l'idée répandue, même dans le champ insertionnel, suivant laquelle les chômeurs n'auraient pas envie de travailler. Il pense qu'il y a chez les chômeurs une « crainte de l'entreprise » mais conjuguée à « une forte valeur travail ». Pour lui : « le boulot n'est pas le problème, la majorité sait bosser ».

Son discours détonne parmi tous ceux entendus précédemment : « on ne peut pas leur dire « travaille, tu vas gagner des sous ». Ça les fait rigoler, ils savent que ce n'est pas vrai ! ». Il préconise alors de « travailler sur autre chose : la formation, l'évolution personnelle, l'accès au crédit, tout ce que ça peut permettre à côté ».

Le problème est que les emplois en question ne permettent rien ni en dedans ni à côté : l'ouverture des droits Assedic pour les contrats aidés se limite souvent à 7 mois (pour un contrat de 6 mois). Et après ? C'est le retour au RMI et au « parcours d'insertion ».

Les allocataires ne sortent que rarement de l'insertion, ils font tout au plus des allers-retours entre l'emploi précaire à durée déterminée et les minima sociaux.

Il faudrait alors se résigner, accepter qu'il n'y ait plus d'emplois de qualité, c'est-à-dire offrant des garanties statutaires, un travail permettant une projection de soi, mais seulement des emplois « utilitaires » permettant dans le meilleur des cas d'ouvrir des droits au chômage, mais oubliant les droits dans le travail. Il faudrait abandonner l'idée d'avoir des exigences sur les emplois offerts, pour ne s'investir que dans ce qu'ils « permettent à côté ».

Ils ont fait le deuil pour ces travailleurs-là de cette version du travail facteur d'épanouissement, de projection de soi.

Dès le départ, les chômeurs sont considérés et traités comme des gens à part. Ce ne sont plus des salariés au chômage mais des « assistés à insérer ». De même dans l'entreprise, ils sont en contrats spécifiques. Ils n'ont pas les mêmes droits que les salariés.

¹⁵ On pourrait citer également l'affaire des « recalculés » de l'Unedic.

Quant au travail en question, quelle signification, quel sens fait-il pour le travailleur ? Quelle projection, quelle implication de soi peut-il y avoir dans le travail proposé ? Quelle identité professionnelle se forger avec celui-ci ?

Quels emplois pour les chômeurs ?

Quels sont justement les emplois destinés aux chômeurs ?

J'ai eu accès à un bilan de convention présenté sous forme de tableau entre le PLIE et l'association d'insertion de Jean.

Les objectifs des actions d'insertion tournent autour de la notion d' « employabilité » : « tester l'employabilité avant formation, employabilité en entreprise, employable ou pas ».

La durée du chômage est aussi implicitement représentée comme ayant une relation de causalité avec le degré d'employabilité (Burgi 2006 : 111) : « DELD (demandeur d'emploi de longue durée) depuis 1999, pas de projet, pas travaillé depuis 1994 ».

Les déterminants internes sont tenus responsables de « freins » comme nous le disions plus haut : « problème d'alcool, tester la motivation, tester mission respect des horaires ».

À chaque objectif, correspond une action de mise à disposition de quelques heures : « 6 heures (emplois familiaux), 9 heures (manutention), 6 heures (déménagement) ».

Mais dans certaines cases, apparaît « refus » ou la mention « Monsieur s'est installé dans un système ».

Vient ensuite le bilan de ces actions : « mauvais retour client, peu motivé, peu intéressé par mission, gros problème de comportement, problème d'alcool avec fort déni, deux échecs mission, suivi psy ». Ou encore : « deux missions ont été proposées à Monsieur dans son domaine (manutention) qu'il a refusées ».

« Demande du référent (Anpe) de proposer une mise à disposition à Monsieur pour tester sa motivation au travail avant de lui proposer une action de formation ou de recherche d'emploi ». Ce monsieur a refusé la mise à disposition.

On voit ici comment du début à la fin – de la phase de diagnostic à la définition de l'objectif, jusqu'au bilan – le chômage est analysé dans une perspective uniquement individuelle, psychologique. Comme si le chômage n'avait pour cause que des facteurs internes à la personne du chômeur (« alcool, déni, gros problème de comportement, motivation »), et que les solutions à y apporter consisteraient à agir sur ces déterminants individuels (« suivi psy, tester la motivation, tester le respect des horaires »).

L'échec d'une mission est imputé au chômeur (« peu motivé, problème de comportement, grande difficulté, mauvais retour client »).

Les cas extrêmes « refus » ou le manque d'entrain « peu intéressé par la mission » sont également reportés sur le « mauvais chômeur » (opposé au « bon chômeur » gratifié d'une bonne appréciation qui rappelle l'institution scolaire « bon comportement en entreprise »).

Les missions proposées, en revanche, ne sont pas questionnées, que ce soit au niveau du nombre d'heures travaillées ou du poste proposé : « 6 heures (emplois familiaux), 9 heures (manutention), 6 heures (déménagement) ».

La « punition » pour rester dans le champ lexical de l'école, est généralement « retour référent de parcours ».

Le directeur de l'entreprise d'insertion m'explique également que les agences d'intérim classiques n'ont pas le personnel, manquent de main-d'œuvre sur certains secteurs (comme le

bâtiment, les espaces verts). Si les salariés n'y vont pas d'eux-mêmes, il suffit de contraindre les chômeurs à accepter ces emplois en contrepartie de leurs prestations.

Il prend l'exemple du tri des déchets. Le travail est à la chaîne, il s'agit de trier des déchets ménagers sur un tapis roulant. « Ils trouvent personne ! L'insertion, c'est une manne ! Faut pas faire de philanthropie » s'exclame-t-il.

Il explique l'importance du nombre de structures d'insertion dans les secteurs du nettoyage et du bâtiment (notamment pour la démolition) par le fait que ces emplois ne recrutent pas à temps complet. L'insertion dispose alors des contrats sur mesure, adaptés à cette situation.

Ainsi, le système insertionnel, de même qu'il se base sur une grille d'analyse « bons / mauvais chômeurs », contribue à l'institutionnalisation des bons et des mauvais emplois.

Les « faux chômeurs » et les agents du SCRE

Ceux qui refusent ces emplois au rabais sont alors qualifiés de « faux chômeurs ».

L'action étatique (et médiatique) de chasse aux « faux chômeurs » s'en trouve légitimée à travers lois, décrets, circulaires¹⁶ renforçant les contrôles et les sanctions : les chômeurs doivent accepter tout emploi sous peine de voir leurs allocations supprimées.

Les contrôleurs du SCRE sont chargés d'apprécier le caractère actif et efficace de la recherche d'emploi des chômeurs qu'ils convoquent. Cette appréciation subjective confiée aux agents est codifiée dans une grille d'entretien à leur disposition.

Officiellement, la grille et le guide méthodologique édité par leur ministère constituent des outils d'objectivation de la situation contrôlée. Il s'agit de s'appuyer sur des données objectives pour évaluer la recherche d'emploi.

En pratique, l'agent se fait une idée très subjective du cas, à partir de l'estimation qu'il fait du train de vie du chômeur. La grille d'entretien débute par des questions relatives à la situation personnelle, familiale, financière du chômeur. Les données concernant sa carrière professionnelle arrivent en dernier. Ce qui explique notamment pourquoi à nombre de recherches d'emploi égales correspondent des décisions différentes.

Depuis ces observations, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit l'examen du patrimoine et l'évaluation du train de vie des allocataires afin de déterminer le droit aux prestations sociales sous conditions de ressources.

Ces manœuvres visent à instiller dans l'esprit des salariés que les chômeurs sont des « assistés » et qu'ils mènent la « grande vie » aux frais du contribuable, qu'ils ont des ressources cachées et que les prestations sociales leur font office d'argent de poche.

Coupables d'avance donc malmenés

La secrétaire indique à l'agent de contrôle qu'il y a un homme dans la salle d'attente. Il est 13 h 30, son rendez-vous est à 14 heures. L'agent répond : « il n'a qu'à attendre ». Elle examine son dossier avant de le recevoir et me lit à voix haute les éléments sur lesquels elle va s'appuyer.

Il s'agit d'un signalement Assedic. L'homme perçoit une allocation de retour à l'emploi (ARE) de 742 euros plus 265 euros par trimestre d'invalidité : il a eu un arrachement osseux à la main droite. L'agent en conclut : « ils évoquent toujours des problèmes de santé, ils amplifient pour justifier qu'ils n'ont pas de recherche d'emploi ».

¹⁶ Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ; Décrets du 2 août 2005 et du 22 décembre 2005 relatif au suivi de la recherche d'emploi ; Circulaire DGEFP n° 2005-33 du 5 septembre 2005, relative à la réforme du suivi de la recherche d'emploi.

Il paie un loyer de 200 euros, et perçoit des allocations logement.

Pendant le face à face avec le contrôlé, l'agent a sous les yeux la synthèse de son entretien avec l'ANPE et des éléments de diverses administrations lui permettant de faire des recoupements. Le contrôlé, lui, ignore la plupart du temps que l'agent a certaines informations le concernant en sa possession. Au moindre écart, à la moindre discordance, il peut se faire « piéger ».

Son projet est de passer le permis poids lourd. L'agent lui demande si c'est compatible avec son arrachement osseux. Il a une promesse d'embauche par un collègue qui travaille dans le transport, il attend le résultat de l'évaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP). Il y a beaucoup de travail dans le transport, c'est pour cela qu'il a choisi cette voie, explique-t-il. Il a passé l'écrit mais pour l'oral il était à l'hôpital, il sera reconvoqué. L'agent lui demande un justificatif de l'hôpital. Elle note par ailleurs qu'il a un œil « au beurre noir ».

Il fréquente une association d'aide à la recherche d'emploi, il y consulte les annonces de l'ANPE. Actuellement, il rédige son projet pour le PLIE.

L'agent lui demande : « en attendant, vous faites quoi ? ». Il répond : « mon but c'est d'avoir mon permis, je vais pas aller voir à côté ce qui me plaît pas ».

L'agent rétorque qu'en intérim il y a des missions courtes. « À part ce projet vous n'avez aucune recherche d'emploi ? Vous n'avez pas essayé de faire autre chose ? ». Il a bien vu une offre de chauffeur-livreur mais en contrat à durée déterminée. Il craint que cela ne pose problème s'il débute sa formation. L'agent insiste, redemande s'il a des preuves de recherche d'emploi en intérim. Il n'est pas allé voir. Il était focalisé sur ses révisions pour l'ECCP.

Il a fait des démarches en parallèle pour être chauffeur-livreur mais il a eu une suspension de permis jusqu'au mois de mai. « Les patrons aiment pas trop... l'excès de vitesse ». « Mon projet avec l'ANPE, tout ça, ça prend du temps ».

On retrouve l'incompatibilité évoquée par Line, entre la demande d'un projet et l'exigence de prendre un emploi alimentaire.

L'agent rétorque que dix annonces par jour, « ce n'est pas énorme quand on est demandeur d'emploi ».

Seule avec moi, elle explique qu'elle va faire une enquête sur sa promesse d'embauche, auprès de l'employeur pour vérifier ses dires. Elle le reconvoquera en mai pour apprécier l'avancement de ses démarches de chauffeur-livreur et de son oral de formation poids lourd.

La Commission de Recours Gracieux : des droits au rabais pour les chômeurs

Les chômeurs radiés ou suspendus par l'ANPE ou le SCRE pouvaient, à l'époque de ces observations (les règles se sont durcies depuis), déposer un recours gracieux pour contester la décision prise à leur encontre. Très peu de candidats se présentent en personne devant la commission composée de représentants syndicaux et patronaux, de l'ANPE, des Assedic, de la DDTEFP et d'un agent du SCRE.

Ce jeune homme a été radié pour insuffisance de recherche d'emploi. La représentante de l'ANPE s'exclame en consultant son dossier : « vous êtes depuis 437 jours sans emploi ! ». Il est inscrit en tant que carrossier, chauffeur-livreur à l'ANPE, mais il explique qu'il n'a plus de permis. De toute façon, poursuit-il, « livreur, ça me plaît pas bien ».

Mais ses juges s'obstinent à lui parler de ce métier-là. Il est obligé de préciser qu'il a perdu tous ces points. Le représentant du MEDEF¹⁷ local s'exclame : « ah ! Un multirécidiviste ! ». Celui de la

¹⁷ Mouvement des Entreprises de France

CFDT¹⁸ le gronde : « on vous donne de l'emploi et vous ne donnez pas suite ». Son collègue de la CGPME¹⁹ en rajoute : « vous avez passé la ligne blanche avec le code de la route et l'Assedic »

La représentante des Assedic assène alors : « il faut prendre tout ce qu'on vous propose ». Le Directeur Adjoint de la DDTEFP l'exhorte à faire des efforts : « il faut vous y mettre. Démontrez que vous êtes capable de ne pas vivre aux crochets de la société et des Assedic ».

Une fois qu'il est sorti de la salle, la représentante des Assedic fait part de sa conclusion : « ils ont besoin de bonnes leçons ces jeunes, ils sont fumistes ».

Le verdict tombe sans surprise, il est exclu, seul le représentant de la CGT²⁰ vote l'annulation de la sanction. Le représentant du MEDEF poursuit ses commentaires : « ce gars-là nous enfume ». Son collègue de la CFTC²¹ acquiesce en le qualifiant de « roublard ».

Cette commission censée être une possibilité de recours pour les chômeurs, se transforme en procès qu'ils n'ont que peu de chances de gagner. Ils sont condamnés d'avance. Ce sont les mêmes qui les ont déjà sanctionnés la première fois qui les jugent à nouveau. Les représentants syndicaux n'ont pas tous les éléments des dossiers en main, et n'ont pour se faire un avis, que la version du SCRE. Le chômeur, lui, est peu écouté. Il est seul face à une dizaine de juges pour la plupart hostiles, et personne ne le représente. Les rares chômeurs qui ont pu voir leur cas réexaminé ou la sanction levée, sont ceux qui se sont fait accompagner, qui ont préparé leur dossier avec un avocat ou une association de chômeurs.

Au cours de cette commission, tous les préjugés, les indignités²² accolées aux chômeurs et à leurs prétendus vices, sont exacerbés.

La représentante de l'ANPE lâche ainsi sans complexe, alors qu'elle est bien placée pour connaître l'état du marché de l'emploi : « les gens ne veulent pas travailler ». Sa collègue des Assedic va dans le même sens, tout en disant le contraire sans s'en rendre compte : « il y a beaucoup d'activités parallèles ». (Cela signifierait donc que « les gens travaillent »).

Le Directeur Adjoint de la DDTEFP poursuit dans la même veine : « tous les hommes politiques de droite et de gauche disent qu'on a ouvert les vannes. Les clients, les bénéficiaires sont de plus en plus passifs ». Le représentant du MEDEF peut alors s'en donner à cœur joie en qualifiant les chômeurs de « profiteurs ». La représentante de l'ANPE raconte alors qu'il lui arrive de se fait insulter, on lui raccroche au nez en la traitant de « salope ».

La conclusion de tous ces échanges est évidemment très dommageable pour les chômeurs. Le représentant du MEDEF conclut ainsi : « vous avez bien fait d'apporter votre commentaire », laissant entendre qu'il n'y aura « pas de pitié pour les gueux » (Cordonnier 2000).

Moraliser les conduites des chômeurs

Les politiques publiques de « retour à l'emploi », ont des effets concrets sur le quotidien des chômeurs.

L'entreprise de moralisation de leurs conduites par des contrôles incessants et intrusifs, par le rappel des « règles du travail » se réduisant à « respecter la hiérarchie et des horaires », contribue, nous le verrons plus loin, à la résignation et à l'intériorisation par les chômeurs qu'ils sont en cause, personnellement, individuellement, dans leur situation de chômage.

La conseillère de la Chambre des Métiers explique ainsi que « le problème des jeunes » résiderait dans leur formation inadaptée au marché. Le rôle de l'école serait alors de former des salariés sur

¹⁸ Confédération Française Démocratique du Travail

¹⁹ Confédération Générale du patronat et des Petites et Moyennes Entreprises

²⁰ Confédération Générale du Travail

²¹ Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

²² Voir Pierru 2005

mesure pour les besoins à court terme des entreprises. « Ils n'ont pas de formation effectivement culture d'entreprise. Ils ont des formations plus ou moins adaptées à l'évolution des métiers. Et surtout ben, qu'est-ce que c'est qu'une entreprise quoi. C'est une micro société ».

Les jeunes seraient également rétifs à l'autorité, ce qui compromettrait leurs chances de garder un emploi. « Être à l'emploi », ce serait donc adopter une attitude de soumission. Il n'est alors plus question de luttes collectives dans le travail, ni dans le chômage.

« Il y a une hiérarchie. Et je veux dire, c'est pas : mettre en cause une hiérarchie. Qu'est-ce que c'est que cette hiérarchie dans l'entreprise ? Alors bon c'est vrai qu'il y en a qui abuse de la hiérarchie. Donc il peut y avoir une image très négative, dictatoriale on va dire de ce qu'on peut faire à des jeunes ou à des adultes, la façon dont on leur parle. Aujourd'hui les gens ont besoin aussi d'être reconnus : « je suis là pour faire un service, mais on ne me parle pas comme à un chien ».

Ce qui apparaît normal pour tout citoyen devient incongru, inconvenant de la part d'un chômeur, comme si l'exigence d'être respecté était une extravagance.

Et l'on en revient au problème des « représentations négatives » de l'entreprise constituant un « frein ». Jamais les employeurs ne sont impliqués. Seuls les chômeurs ont de mauvaises pensées et réactions.

Les prétentions salariales des chômeurs

La conseillère ajoute que les chômeurs auraient également des exigences salariales utopiques, ce que nos observations sur le terrain démentent. Les chômeurs évoquent le plus souvent le SMIC²³ comme salaire de référence, étant donné qu'avec les emplois aidés, la plupart à temps partiel, ils ne touchent qu'un demi SMIC. De même pour les indemnités chômage auxquelles ils ouvrent droit, leur montant approche les 400 euros comme les minima sociaux.

« On a aussi des personnes qui nous disent « moi j'ai des compétences, le Smic je ne suis pas d'accord ». Je dis oui, ça fait trois ans que vous êtes sur le marché de l'emploi, vous n'avez pas trouvé. Depuis trois ans, les compétences ont diminué. Un employeur ça a aussi des difficultés à juger que vous êtes compétent. Il faut aussi démarrer sur les critères du marché ». L'employeur a à sa disposition la période d'essai qui peut aller jusqu'à deux ans dans le cadre d'un CNE. Il n'a par ailleurs aucune difficulté à licencier surtout avec ce type de contrat.

On voit bien ici comment la culpabilité est reportée sur celui qui n'a pas trouvé de travail « en trois ans », et qui – ce qui pourrait passer pour normal de la part de n'importe quel salarié qualifié – considère que son salaire doit être supérieur au Smic au vu de ses qualifications et de son expérience. Il suffit de consulter les offres affichées à l'ANPE pour constater la faiblesse des salaires qui plafonnent au SMIC quelles que soient les qualifications demandées.

S'adapter à l'entreprise

Les allocataires de minima sociaux sont stigmatisés, c'est une des raisons de l'échec du RMA²⁴ auprès des employeurs alors que tout portait à croire qu'il y aurait là un effet d'aubaine pour les entreprises.

Or justement, d'après les inséreurs, ce sont les chômeurs qui ont de mauvaises représentations de l'entreprise. « Ils n'ont pas de culture d'entreprise ». « Il faut modifier sa perception des entreprises et agir en conséquence sur son comportement ».

Les chômeurs deviennent responsables de leur propre stigmatisation. En conséquence, ils doivent apprendre à se changer eux-mêmes

²³ Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

²⁴ Revenu Minimum d'Activité

« **La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques** »

La conseillère de la Chambre des Métiers est, logiquement, la plus prolixe sur la question de l'entreprise. Elle pointe l'enjeu central à ses yeux, « le savoir-être ». L'évaluation des « compétences », regroupées sous le vocable « savoir-être », a pour but d'apprécier la capacité à s'adapter à l'entreprise. Autrement dit, mesurer la propension du candidat à la discipline, à la docilité et à la soumission à l'ordre économique.

À la question « je dois m'adapter à l'entreprise ? », elle répond sans hésitation : « absolument. Et là on est sur un problème social plus général. Maintenant on jette un papier par terre ben c'est normal, alors qu'il y a des poubelles à deux mètres. On accroche une voiture, on ne met pas un papillon sur euh... Tous ces éléments-là se retrouvent en entreprise ».

On voit ici le mélange des genres, de la question de l'emploi à l'ensemble des comportements du chômeur. Il se voit évalué, jugé, sur tous les aspects de sa vie y compris privée. Sa situation autorise l'intrusion du jugement de ses agents d'encadrement dans toutes les sphères de son existence (professionnelle, familiale, personnelle).

Pour cette conseillère, l'entreprise est la clé de tous les problèmes. Ce qui justifie les aides, exonérations de cotisations sociales patronales, la précarité des emplois et le travail gratuit.

« On fait de l'information sur tout ce qui est mesures à l'emploi et tout ce qui est avantages pour les entreprises. Donc c'est les différents avantages sur un contrat de travail. Si j'emploie tel type de personne, comment je peux faire ».

Les catégories étatiques devenues l'essence, l'identité des chômeurs ainsi classifiés, à chaque « type de personne » va correspondre un contrat spécifique, avec des aides à la clé, censées compenser le « handicap » généré par l'embauche de ces salariés à part.

La sélectivité du marché de l'emploi conduit à recruter sur ces contrats aidés les chômeurs les plus employables. Les employeurs peuvent ainsi embaucher des chômeurs qui pourraient travailler en contrat normal sur des contrats au rabais.

Cette pression patronale contraint à la baisse les exigences des salariés et tire la norme d'emploi vers le bas. Tout le monde descend d'un cran. Et les « RMistes » qui auraient le plus besoin d'être soutenus sont encore plus stigmatisés, dévalorisés, et ont encore moins de chance de trouver un emploi même aidé.

La conseillère de la Chambre des Métiers exprime bien cette tentative de séduction des employeurs pour qu'ils embauchent « ses » allocataires. Son rôle consiste à « brader » ces salariés en donnant des conseils aux entreprises pour contourner le code du travail et les droits des salariés pour faire baisser le coût du travail. « C'est un argument clé ça : ça va me coûter moins cher ».

Il s'agit donc bien non pas de rendre le travail payant mais d'en abaisser le coût en le subventionnant.

Les chômeurs veulent un vrai travail

Si le travail est entendu comme facteur de reconnaissance sociale, d'épanouissement, de possibilité de carrière pour les uns ; le travail déqualifié et les emplois spécifiques à durée déterminée, à temps partiel, à faible revenu, sont spécifiquement réservés aux chômeurs « à insérer ».

Mais ces derniers expriment clairement qu'ils en ont « marre des CES, des trucs sociaux ». Ce qu'ils veulent c'est un « vrai travail », même en intérim, pour être « comme tout le monde ».

« *Premiers jours au travail* »

Jean met en avant une action mise en place par son association : « pendant l'action *premier jour au travail*, on met de côté les soucis de logement, de santé. Les gens n'ont pas abordé les problèmes dont ils parlent à leurs référents ».

Le temps de ces séances, les allocataires ne parlent pas que de leurs problèmes mais font mention de leur passé professionnel, de leurs liens familiaux, amicaux, de leurs goûts artistiques, de leurs voyages. Ils redeviennent des salariés et non pas des malades sociaux.

Face au groupe et aux questions de l'animateur et des intervenants, chaque participant est invité à analyser ses « difficultés, réussites, peurs et échecs dans LE TRAVAIL ».

Cette base pour la réflexion n'évacue pas l'a priori sur la relation des chômeurs avec la « valeur-travail ». Ils n'ont pas de problème ontologique avec le travail. Leur problème est qu'ils n'en trouvent pas. Ils ne sont pas fainéants ni incapables, ni inemployables par nature. Leur problème est d'être au chômage, de devoir vivre avec 400 euros par mois et d'avoir à justifier en permanence leur légitimité à toucher cette modeste prestation. Il n'est effectivement pas surprenant que cette situation finisse par générer toutes sortes de traumatismes, de maladies. Mais c'est bien dans cet ordre-là que les choses se passent, et non l'inverse.

Ces prénotions conduisent à leur faire intérioriser que ce sont eux qui ont des difficultés, qu'ils ont échoué dans « le travail », qu'ils ne sont, au final, bons à rien (ce qui n'est pas le but que s'est fixé Jean).

L'observation de ces séances montre comment les chômeurs sont incités à modifier leur comportement pour les rendre conformes aux attentes des entreprises, et comment se façonne un « habitus de la résignation » (Lazuech 2005).

Cependant, cette initiative s'appuie sur la projection d'un film « les Prolos » de Marcel Trillat, ce qui dénote du reste des actions habituellement entreprises, puisqu'ici les participants sont invités à prendre la parole et à mener une réflexion sur le travail et son organisation, sur leur rapport au travail, ce que cela représente pour eux, à partir d'un support engagé, en tout cas très différents des supports habituellement employés dans l'insertion.

Et l'on découvre que les chômeurs ont des exigences par rapport à l'emploi, des attentes vis-à-vis du travail. Ils se préoccupent de leurs droits, du salaire, de la pénibilité au travail, de l'épanouissement qu'il procure ou non.

À propos des ouvriers qui travaillent à la chaîne dans le film, l'un d'eux commente : « ils n'ont pas l'air d'être épanouis. Ils n'ont pas des boulots marrants, c'est très physique ».

Un autre donne alors son exemple, il a été agent de tri (il s'agit de recyclage de déchets de chantier). Il confie : « j'ai craqué au bout de deux mois... J'étais obligé, j'avais pas de boulot, même l'intérim, c'était en pleine crise ».

L'animateur lui fait alors remarquer : « vous avez une idée de ce que ça peut-être un boulot marrant ? ». Il lui répond que c'était « répétitif », et puis il s'est « engueulé » avec le patron. Ça n'était pas « compliqué mais c'est des boulots où on regarde sa montre ».

Ce travail n'avait pas de sens pour lui, il ne pouvait pas s'impliquer dans ce qu'il faisait.

Jean en profite pour placer son leitmotiv « cette usine va me permettre d'aller sur ma formation ». C'est une vision utilitaire du travail qui passe sous silence les « enjeux existentiels » (Burgi 2006 : 16) qu'implique le rapport au travail. Et ce sont les chômeurs qui sont accusés de se complaire dans l'assistance. Tout ce qu'on leur propose comme avenir, c'est un travail alimentaire, pour ouvrir des droits, pour faire une formation au rabais qui ne mènera à rien de concret (un CDI pour un vrai emploi).

Les intérimaires de l'usine du film déclarent qu'ils ne veulent « pas faire ça toute leur vie », c'est la première chose qu'ont relevés les allocataires, mais Jean trouve la parade : « oui mais ils sont quand même attachés à ce travail, c'est un tremplin pour une formation, un projet ». Selon lui, ils « ont des choix ». Mais quels choix ont les chômeurs en insertion ? Ils n'ont pas le choix de leur emploi, de leur formation, de leur projet professionnel. Leurs choix sont qualifiés d' « illusions,

irréalistes, irresponsables ». Ils n'ont que le choix d'accepter ou de refuser de mauvaises propositions à leurs risques et périls (la suspension de leur allocation). Les intérimaires en question sont attachés à cet emploi par défaut, par nécessité économique. Mais ils ne veulent pas de la vie d'usine comme leurs aînés, ils la rejettent même, car ils ont vu leurs pères usés par l'usine.

Ils rejettent l'exploitation. En quoi est-ce un mal ? Ils ne rejettent pas le travail.

Curieusement, les plus farouches défenseurs de la « valeur-travail », sont ceux qui justement n'occupent pas ces fameux emplois qui selon eux « permettent d'avoir des choix de vie, de faire des projets. ». L'animateur, Jean, ont certainement, quoiqu'ils en disent un « boulot plus marrant » que celui occupé par « leurs bénéficiaires ».

Les chômeurs ne se font pas d'illusion contrairement à ce que disent certains inséreurs. Leur expérience vécue (licenciement, RMI) et le passage par l'insertion font qu'ils ont intériorisé la résignation, le « réalisme » du marché de l'emploi.

Celui qui relatait son expérience d'agent de tri, raconte que c'est lui qui démissionne de ces emplois : « je suis toujours parti, trop de pression. Ces ruptures de contrat lui posent des problèmes avec les Assedic qui ne veulent pas indemniser les démissionnaires. « Mon problème aujourd'hui c'est de garder un boulot, eux me garderaient. Ces ruptures, je le vis comme des échecs ». Il a intégré que c'est lui qui a un problème. Il a intériorisé que c'est lui qui est défaillant alors qu'il n'a pas de problème avec le travail en général, ce sont les postes sur lesquels il a été placé qui ne lui convenaient pas. Faute de pouvoir s'impliquer, se projeter dans son travail, il croit aujourd'hui qu'il n'est pas capable de « tenir un poste ».

Ce que les inséreurs (les agents d'encadrement) n'accepteraient pas (plus) pour eux-mêmes, devient bon, acceptable, légitime, pour les chômeurs (ceux qu'ils doivent placer, gérer, encadrer). Il semble aller de soi que ces contrats aidés sont déjà un luxe pour des gens « inemployables ».

Des résistances au (mal)traitement des chômeurs

Cette institutionnalisation, cette normalisation des mauvais emplois pour les « mauvais pauvres », reposant sur un impensé social (s'ils sont au chômage, c'est qu'ils ne font pas ce qu'il faut pour en sortir) conduit au retour à l'emploi forcé.

Il n'y a plus aucune exigence de qualité d'emploi pour ces salariés à part, a minima : en termes de salaire, de temps de travail, de conditions de travail, de signification de ce travail, de droits, de citoyenneté. On leur destine une vie a minima.

Cette normalisation de la précarité au nom d'un principe moral qui veut que tout travail vaut mieux que « l'assistanat », suscite, on vient de le voir, des réactions défensives.

Les chômeurs résistent individuellement et collectivement à cette violence symbolique que représente l'injonction de l'emploi à tout prix (financier et humain) alors qu'il n'y a pas assez d'offres d'emploi (de qualité).

Le refus des emplois proposés

Après lui avoir proposé un poste de téléprospectrice, que Line a violemment refusé, sa conseillère d'insertion lui répond : « oui mais euh c'est pour bosser hein. Vous avez besoin de bouffer ». Elle sait très bien que ce qu'elle lui propose n'est qu'alimentaire et qu'il ne s'agit pas du travail « pour se reconstruire, reprendre confiance en soi ». C'est juste « pour bosser », pour la remettre « au boulot ». Pas pour lui donner un vrai emploi. Mais pour qu'elle travaille, qu'il y ait une contrainte sur le corps, l'esprit, sur le temps.

Après ce premier refus, tout en assurant ses arrières (elle fait mine d'accepter en la laissant faxer son CV mais ne lui fera jamais parvenir sa lettre de motivation puisque par définition elle n'est pas motivée par cette offre), Line évoque un CES pour lequel sa candidature n'a pas été retenue :

« **La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques** »

« C'est du réseau social encore. Donc on remplit les effectifs avec du RMIste, payable par l'argent des subventions... sur 22 personnes, il y en a peut-être 2 ou 3 qui sont réellement envoyées par des entreprises, et le reste ça travaille sur les fonds du Conseil Général. C'est la même usine à gaz. Quand j'ai compris que les mecs qui venaient là c'était de la réinsertion, j'ai dit ola! Ca y est je ne rentre pas dans le monde professionnel ». Pour elle, l'insertion, ce n'est pas du « vrai travail » ni un « vrai emploi ». C'est juste pour donner le change, faire croire à la société et aux chômeurs qu'ils sont comme tout le monde alors que tout le monde sait et considère qu'ils ne le sont pas (en tout cas, ils ne sont pas traités comme tels).

Et quand je lui demande si ces offres pourraient être un moyen de se constituer un réseau d'employeurs potentiels, elle rétorque : « ah non ! C'est de la merde hein là aussi. C'est une arnaque monstrueuse. Ca n'ouvre pas de droit à ci, pas de droit à ça, voire ça permet pas de bouffer ! ».

Elle se renseigne également sur une autre offre proposée par sa conseillère. Comme elle est bilingue français-allemand, cette dernière la positionne sur une offre d' « interprétariat ». Formulée de la sorte, l'offre paraît alléchante en comparaison du « phoning » précédemment évoqué. Mais Line déchant rapidement lorsqu'elle s'informe sur le poste : il est situé à 30 kilomètres et elle n'est pas véhiculée. « C'est MAL payé, c'est mal payé son affaire là ! Alors il y a des horaires de nuit, de jour, de week-end. Non, mais je ferais pas 30 kilomètres... Je ferais pas 300 mètres pour ça ! ».

Lorsque j'évoque avec elle la question du RMA nouvellement créé à l'époque de notre discussion, elle s'énerve : « non, mais moi, j'en veux pas de ce truc-là... Je repars dans le privé. Je suis pas social du tout. Je repars dans le privé. Le social, j'y suis passée, trépassée presque (rires). Mais qu'on m'en parle plus ! »

Elle assimile le « vrai travail », les « vrais emplois » au privé, tout en connaissant l'hostilité de ce milieu. Mais elle exprime par là son refus de ce qu'elle considère comme des ersatz d'emplois. Elle signifie par là qu'elle n'est pas dupe.

Elle sait qu'elle n'aura jamais un « vrai emploi comme tout le monde » dans le « social ».

Quelle mobilisation des insérez ?

Quant aux insérez et autres travailleurs du social, ils sont en première ligne face à ces situations de précarité. Contraints d'agir dans l'urgence, sous pression politique, financière, administrative, avec des moyens dérisoires, ces agents sont avant tout des salariés précaires eux aussi dans la mesure où leur poste dépend en grande partie des subventions et appels d'offre qu'ils obtiennent. À chaque changement politique, leur emploi est susceptible d'être supprimé. Et comme les autres salariés, certains insérez, pour s'être trop révoltés contre la gestion libérale du chômage, et avoir dénoncé certaines pratiques de leurs employeurs vis-à-vis des chômeurs en insertion, ont été licenciés.

Si leur mission est paradoxale – remettre à l'emploi et être évalué sur ce critère dans un contexte de pénurie d'offres, leur position l'est également : aspirer à faire du travail social tout en se référant au modèle entrepreneurial et au « réalisme » du marché de l'emploi basé sur la concurrence. De la même manière, leur discours oscille entre empathie et morale, fatalisme et critique du système de traitement du chômage.

Madame Dupont critique l'attitude des employeurs qui ne veulent plus prendre à leur charge la formation : « les patrons ne paient pas ». Elle refusera tant qu'elle le pourra le RMA, au profit d'un contrat qui offrirait une « formation qualifiante avec un vrai suivi ». Elle dissuade d'ailleurs les allocataires qui pourraient être tentés par ce nouveau dispositif en leur expliquant qu'il s'agit d'une « opération de communication de masse » entreprise par l'État, mais que toutes ces promesses sont fausses. Elle les enjoint à aller voter, à « ne plus subir, à ne pas baisser la tête ».

Le directeur de l'entreprise d'insertion se livre aussi à une autocritique du système insertionnel auquel il appartient en montrant par exemple que par l'utilisation du temps partiel, ils font « le jeu de la précarité ». Cependant, ce constat fait, il se résigne à une sorte de fatalité en mettant en cause « le système », « la régression du marché du travail », comme si l'on ne pouvait agir sur les causes du chômage. Il est notable qu'à propos de la décision de son entreprise de ne pas embaucher en RMA, il la justifie en termes d' « éthique et de fonctionnement » (« on ne peut pas avoir deux types de salariés ») sans se placer plus avant sur le terrain politique.

Quant au référent psychologue qui se montrait très suspicieux envers les allocataires de minima sociaux, il s'indigne de leurs difficultés d'accès aux soins dues à l'attitude de certains praticiens : « les gens en RMI ont beaucoup de difficultés par rapport à ça. Il n'y a pas beaucoup de psychiatres qui acceptent de les prendre ».

Même la conseillère de la Chambre des Métiers, pourtant peu prompte à l'empathie, comprend le désir des chômeurs de vouloir créer leur entreprise : « à partir du moment où le marché du travail est fermé, c'est logique de vouloir créer son propre emploi, donc de créer sa propre structure ». Elle met en cause l'opération gouvernementale « créer son entreprise avec un euro en une heure ». « Moi j'ai essayé d'alerter, il ne faut pas que les personnes se mettent dans de plus grandes difficultés que quand elles étaient au RMI ».

Elle met, enfin, en cause les employeurs qui ne veulent pas embaucher de « publics en insertion ». Elle est consciente de la stigmatisation de ce « public » : « il faut démystifier ce que c'est qu'une personne au RMI... Parce qu'on a des images toutes faites « c'est quelqu'un qui ne veut pas travailler... ». Je veux dire, on ne vit pas avec un RMI, que ce soit clair ». Elle est également lucide sur l'état du marché du travail : « c'est beaucoup de CDD. Un RMIste qui va accepter de faire un CDD de 3 mois va se retrouver amputé au niveau de son RMI. C'est pas des mesures qui aident aussi à la reprise. Je veux dire, une personne qui aura fait l'effort d'aller travailler sur un contrat court va se retrouver dans des difficultés encore plus importantes ».

On voit néanmoins que subsiste la grille d'analyse du « bon et du mauvais chômeur » (« une personne qui aura fait l'effort d'aller travailler »).

Même si les inséreurs sont conscients qu'il s'agit de mauvais emplois, les « RMIstes » doivent les accepter, pour montrer qu'ils font des efforts, en l'occurrence « aller travailler ». Même si tous savent par ailleurs que ces derniers risquent de se retrouver dans une situation encore plus précaire à l'issue de ces mauvais contrats.

Ces mauvais emplois sont subventionnés à plusieurs niveaux : avec les exonérations de « charges » patronales (en fait des cotisations sociales), les aides à l'embauche, et les primes « incitatives » que l'État verse à la place des employeurs aux salariés pour lesquels ils touchent déjà une prime.

Cette logique des « primes pour l'emploi » et des embauches subventionnées est déshonorante pour les chômeurs. Elle sous-entend que l'État est obligé de payer les employeurs pour qu'ils acceptent de les embaucher, et elle fait des chômeurs des sous-salariés, de seconde classe, qui ne valent pas grand-chose, et qu'il faudrait en plus « inciter », par des primes, à travailler.

C'est donc bien un choix politique de ne pas mieux indemniser les chômeurs afin de contraindre les employeurs à respecter les droits des salariés et à créer de « vrais emplois » avec un vrai statut.

La gestion morale du chômage mise en œuvre par les politiques publiques a pour effet de façonner les comportements des chômeurs, afin qu'ils se résignent à des emplois au rabais.

Au nom de la réinculcation de la « valeur travail », ces populations « à problèmes », stigmatisées et assujetties à un contrôle social total, se voient « imposer le travail précaire comme nouvelle norme de citoyenneté » (Wacquant 2004 : 16).

Bibliographie

- Balazs G. 1993. « L'occupationnel », in Bourdieu P. (dir), *La misère du monde*, p. 397-401. Seuil.
- Burgi N. 2006. *La machine à exclure. Les faux-semblants du retour à l'emploi*. Alternatives sociales. La Découverte.
- Castra D. 2003. *L'insertion professionnelle des publics précaires*. PUF.
- Cordonnier L. 2000. *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*. Raisons d'agir.
- Guienne V., 2006. *L'injustice sociale. L'action publique en questions*, Éditions Eres.
- Lazuech G., 2005. *Sortir du chômage, retrouver un emploi. Ethnosociologie d'une entreprise d'insertion par l'économie*, L'Harmattan.
- Lévy C., 2003. *Vivre au minimum. Enquête au cœur de la précarité*, La Dispute.
- Mauger G. 2001. « Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 136-137.
- Pélisse J., Brun F., Ernst Stähli M. 2005. « Trajectoires d'insertion ou gestion « sociale » d'un chômage de masse. L'insertion par l'activité économique dans deux bassins d'emploi ». *Rapport pour l'ANPE*. CEE.
- Pierru E. 2005. *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*. Éditions du Croquant.
- Valli M., Martin H., Hertz E. 2002. « Le feeling des agents de l'État providence. Analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance chômage et de l'aide sociale ». *Ethnologie française* XXXII : 221-231.
- Wacquant L. 2004. *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Agone.